

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2008

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 5 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, M. JUSTINE, M. RAUCH, Mme TOLLEMER

Absente avec procuration : M. THEVENIN-PLOUX (procuration à M. CLEMENT)

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. LANOUX

I – Approbation du compte-rendu du 16 mai 2008 :

Lecture du compte-rendu est faite par le maire. Celui-ci est approuvé avec l'observation suivante : la participation de Muides de 4,30 € est identique quelque soit les centres de loisirs fréquentés et le Pôle Jeunesse de la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne pratique déjà des tarifs privilégiés pour les enfants des communes membres. Un bilan quantitatif sera réalisé début septembre, sur les capacités d'accueil effectives des sites de Mer et Suèvres. Ce bilan pourra nous servir à justifier l'éventuelle création d'une antenne d'un centre aéré de la CCBL sur la commune de Muides sur Loire.

Nota bene : date du compte rendu erronée : il s'agit bien du 16 mai et non pas du 16 mars comme indiqué.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

II – Redevance d'assainissement – Tarifs 2008/2009 :

Au regard du prix de revient unitaire du service de l'assainissement de Muides, du nombre de personnes susceptibles d'être raccordées fin 2008 à début 2009 et des deux tranches d'assainissement collectif réalisées en 2006 et 2007, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de la manière suivante :

- Montant de l'abonnement annuel : 70 € (65 € en 2007/2008)
- Montant de la redevance sur les consommations : 1,10 € par m³ (1,05 € en 2007/2008).

Vote : POUR : 14 ABSTENTION : 1

III – Propriété de Monsieur Janny THOMAS – Cession de terrain à titre gratuit :

Suite à PV de bornage réalisé au droit de la propriété de M. THOMAS, au lieu dit « le Bas du Port-Nord », en bord de Loire, l'état du parcellaire cadastral a été rectifié, M. THOMAS cédant 4 m² à la commune de Muides-sur-Loire.

Cette rectification s'est avérée nécessaire, suite aux aménagements de la piste cyclable réalisée pour la Loire à Vélo, qui n'avaient pas respecté les bornages. La commune doit donc assumer et régulariser aujourd'hui cette erreur.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de cession qui doit intervenir chez le notaire, entre M. THOMAS et la commune.

Vote : POUR : 14 ABSTENTION : 1

IV – Syndicat de Sologne – Retrait et participations financières :

Le Syndicat de Sologne n'ayant plus que la seule compétence Canal de la Sauldre et Etang du Puits et souhaitant ne conserver que les communes riveraines des ouvrages précités, a demandé à Muides son retrait et l'acquittement de ses participations financières restant dues depuis 2002.

Fin 2001 début 2002, le SIVOM Du Pays de Chambord, auquel Muides était rattachée, avait pourtant demandé au Syndicat de Sologne son retrait et avait fait délibérer favorablement toutes ses communes membres à ce sujet.

Cette requête est restée « lettre morte » auprès du Syndicat de Sologne, puisqu'elle n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour de ses réunions de Comité Syndical et que par ailleurs, ses statuts n'ont jamais été modifiés pour indiquer, quand le SIVOM du Pays de Chambord a été dissous en 2005, que les communes membres, étaient dorénavant membre du Syndicat de Sologne avec toutes les implications financières que cela impliquait.

Par conséquent, sur proposition du maire, le conseil municipal accepte le retrait de la commune de Muides-sur-Loire du Syndicat de Sologne, comme demandé par ce dernier,

Vote : POUR à l'UNANIMITE

et ne s'engage à payer que la participation financière de 2002, les autres années n'étant pas fondées, du fait des demandes de retrait du SIVOM du Pays de Chambord et de toutes ses communes membres non prises en considération et de la non modification des statuts du Syndicat de Sologne.

Vote : POUR : 14 ABSTENTION : 1

V – Personnel communal – Proposition d'avancements de grade – Choix du taux de promotion et création des postes correspondants :

Le maire informe que deux agents communaux peuvent prétendre au cours de l'année 2008, à un avancement de grade dans leur cadre d'emploi. Les propositions faites par l'ancien maire au Centre de Gestion de la Publique Territoriale de Loir-et-Cher ont reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en mars dernier, sous réserve que le conseil municipal se prononce sur les ratios de promotion et la création des deux postes correspondants.

Les ratios sont votés à 100% pour les deux grades d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et de Rédacteur Territorial Chef, la création du 1^{er} poste est décidée, le 2^{ème} étant vacant depuis le 1^{er} novembre 2005 et le maire est chargé de procéder à la nomination des deux agents concernés pour le 1^{er} septembre 2008.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VI – Informations diverses :

1°) Pays Beauce Val de Loire – Inscription d'élus à des commissions proposées par le syndicat :

A la demande du Pays Beauce Val de Loire, sont proposés les élus suivants aux diverses commissions :

- Commission économie : néant
- Commission agriculture et environnement : M. VAUCHER
- Commission services à la population : Mme MURAT
- Commission habitat et cadre de vie : M. ORAIN
- Commission tourisme, loisirs, culture et patrimoine : M. CLEMENT et Mme GAROT (associée au titre du Syndicat d'Initiative).

2°) Achat de matériel divers :

Deux acquisitions sont prévues, devis à l'appui : une cireuse pour un montant de 2 323,25 € TTC et une tronçonneuse d'un montant de 350,10 € TTC, les crédits correspondants ayant été inscrits en dépenses à la section Investissement du Budget Primitif 2008 de la commune.

3°) Commission Travaux : rédaction du règlement intérieur de la salle polyvalente :

Trois projets de documents sont soumis à l'avis du conseil municipal : le règlement intérieur de la salle polyvalente, une convention d'utilisation de la salle pour les associations et un feuillet de réservation pour la petite salle. Ces documents semblent comporter de façon assez exhaustive, toutes les indications nécessaires à la location de la salle polyvalente, avec toutefois, une remise en forme souhaitable au niveau de la rédaction et de mise en forme des textes. Est demandé cependant, l'ajout des capacités maximales d'accueil des personnes pour les deux salles.

4°) Commission des Affaires Sociales :

- a) Bibliothèque : des améliorations sont apportées pour une plus grande fréquentation :
Création d'un panneau de signalisation, visible de la rue de la Mairie
Fonds de lecture à enrichir
Rapprochement possible avec l'école pour utilisation du coin pour les petits récemment créé
Nombre d'adhésion très faible : 20 à ce jour, représentant 25 personnes
Tracts pour faire connaître la bibliothèque aux usagers et aux bénévoles éventuels
Possibilité d'ouverture pendant les vacances scolaires
Problèmes évoqués :
 - Accès handicapé très difficile
 - Manque de place
 - Matériel informatique obsolète, accès internet à envisager
 - A ce jour, manque de bénévoles (4 personnes uniquement pour gérer la bibliothèque)
- b) Vestiaires CCAS : nettoyage, rangement et tri des cartons de vêtements ont été faits
Un rafraîchissement des peintures et des sols serait nécessaire pour ouvrir ce local au public
Objectif : ouverture à compter du 20 août 2008, pour vente de vêtements avant la rentrée scolaire, pour la modique somme de 1 à 2 € pièce.

5°) Ecole : le point, entrée nouvelle, effectif, base de données élèves :

Avant d'être discuté en conseil municipal, ces divers points seront abordés par la Commission Ecole qui se réunira le 19 juin prochain.

6°) Préparation du 14 juillet, animation des jeux par les élus :

Rappel des dates et activités et appel à la bonne volonté des élus pour ces festivités.

7°) Commission Urbanisme :

L'adjoint chargé de l'urbanisme, rend compte au conseil municipal, des propositions d'aménagement de sécurité routière sur Muides, présentée par la D.D.E.A., le 29 mai dernier, à l'aide d'esquisses provisoires.

8°) Maison du Tourisme rue de Chambord :

Les négociations sont en cours avec le propriétaire du local rue de Chambord. La location de la partie bureau de ce bâtiment s'élèverait à 250 € par mois, la prise en charge pouvant être assurée par la Communauté de Communes de Mer, pour une ouverture éventuelle au public, à compter du 1^{er} juillet prochain.

Le prochain conseil municipal est proposé à la date du mercredi 9 juillet 2008 à 20 h 30.

Séance levée à 23 h 40

Muides-sur-Loire le 25 avril 2009

Le Secrétaire de Séance,

Olivier LANOUX

Le Maire,

Bernard CLEMENT